

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE  
CE 12<sup>ième</sup> JOUR DE JANVIER 2010, À 20H00**

Étaient présents :            Monsieur Michel Robert, conseiller  
   Madame Annie Houle, conseillère  
   Monsieur Gilbert Leroux, conseiller  
   Monsieur Jean-François Charest, conseiller  
   Monsieur Claude Brochu, conseiller  
   Monsieur Réal Déry, conseiller

Était absent :                    Monsieur Jean Murray, maire

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale assistait également à la séance.

**R-1-2010                                    MAIRE SUPPLÉANT**

Considérant que Monsieur Jean Murray, maire ne peut assister à la réunion régulière du conseil, ayant une séance importante tenue à la Régie de l'A.I.B.R.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que le conseil mandate le maire suppléant, monsieur Michel Robert pour présider la séance régulière du conseil.

**R-2-2010                                    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean-François Charest, que l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

**R-3-2010                                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DU 1<sup>er</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2009**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> jour de décembre 2009 est accepté tel que déposé.

**R-4-2010**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 15<sup>ième</sup> jour de décembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2009 tenue le 15<sup>ième</sup> jour de décembre 2009 est accepté tel que déposé.

**R-5-2010**

**COMPTES DE LA PÉRIODE**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 529 315.40\$ est acceptée.

**A-1-2010**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Gilbert Leroux, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, il y aura présentation d'un règlement adoptant la constitution d'un comité consultatif de l'environnement.

**R-6-2010**

**RECONNAISSANCE DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS  
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 59  
DE LA LOI SUR LA PROTECTION  
DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Considérant que le Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu s'est engagé auprès de la CPTAQ dans un processus de reconnaissance des îlots déstructurés identifiés au Schéma d'Aménagement Révisé (SAR);

Considérant que cette reconnaissance permet à un propriétaire d'obtenir une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour la construction d'une résidence située dans un îlot déstructuré en zone agricole permanente;

Considérant que les articles 59 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoient les mécanismes nécessaires permettant de réaliser cet exercice;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu entre des représentants de la MRC, de l'UPA et de la CPTAQ le 21 septembre dernier;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du document cartographique illustrant les îlots déstructurés de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et la proposition de la CPTAQ avant la diffusion de l'orientation préliminaire;

Considérant qu'une partie de l'îlot IDR-44 (parties des lots 7 et 9 demeurent dans l'îlot IDR-44 tel que présenté et accepté au schéma d'aménagement de la MRC.

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil donne son accord à l'orientation préliminaire et ce, en autant que :

- la rue de l'Anse soit incluse en totalité dans l'îlot IDR44,
- les lots 64-1-11 et 64-1 20 soient intégrés dans l'îlot IDR54,
- la partie du lot 86 à l'est de la rue Richelieu soit intégré dans l'îlot IDR56.

#### **DÉCLARATION D'UN INTÉRÊT PÉCUNIAIRE**

Monsieur Michel Robert, conseiller au siège #1, informe le conseil qu'il possède un intérêt pécuniaire dans la décision suivante, soit **le salaire des pompiers volontaires pour l'année 2010**, et en conséquence, il s'abstient de participer à celle-ci et de voter ou tenter d'influencer le vote sur cette décision.

#### **R-7-2010 SALAIRES DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2010**

Considérant que le budget 2010 prévoit une augmentation de 0.5% relativement au salaire horaire des pompiers volontaires ;

	<b>Pratique</b>	<b>Appels</b>
Assistant Directeur	15.36\$	20.44\$
Capitaine	15.36\$	19.81\$
Lieutenants	15.36\$	19.60\$
Pompiers	15.36\$	19.19\$
Salaire pour la formation	15.36\$	
Salaire pour la prévention	15.36\$	
Salaire pour l'entretien	15.64\$	

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que cette liste des salaires des pompiers volontaires est acceptée.

**R-8-2010**

**DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

Considérant que monsieur Jean Murray désire quitter sa fonction de pompier volontaire du service de prévention des incendies de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, après un peu plus de vingt (20) ans de services;

Considérant que Monsieur Murray désire faire preuve de transparence au niveau des budgets et de sa délégation de pouvoir quant à la sécurité publique suite à son élection au poste de maire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission;

Il est également résolu que le conseil se joint à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Murray pour son engagement au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

**R-9-2010**

**DÉMISSION DU DIRECTEUR  
DU SERVICE INCENDIE**

Considérant que monsieur Michel Frisé désire quitter sa fonction de directeur du service de prévention des incendies de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, après un peu plus de trois (3) ans de services;

Considérant que Monsieur Frisé désire avoir plus de temps à consacrer pour ses activités personnelles et familiales, ainsi qu'au service des incendies de Saint-Antoine-sur-Richelieu à titre de directeur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission;

Il est également résolu que le conseil se joint à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Frisé pour son engagement au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

**R-10-2010**

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT  
PHASE 3, DÉCOMPTE PROGRESSIF #6  
RÉCEPTION DÉFINITIVE PARTIELLE**

Considérant le rapport déposé par la firme B.P.R. Infrastructure, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 11 décembre 2009, par Bertrand Mathieu Ltée;

Considérant que suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, B.P.R. Infrastructure inc. recommande le paiement de 127 458.12\$, toutes taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte progressif #6 de la phase 3, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, tel que recommandé.

**R-11-2010**

**CONCILIATION BANCAIRE  
RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL  
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2009;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu qu'avant vérification des vérificateurs externe, ce rapport indiquant des revenus de l'ordre de 5 671 230.\$ contre des dépenses et immobilisations de l'ordre de 4 354 061.\$ (incluant les revenus et les dépenses relatifs aux travaux d'assainissement – projet de financement en cours) est accepté tel que déposé.

**R-12-2010**

**FLEURONS DU QUÉBEC**

Considérant que les Fleurons du Québec organisent des ateliers verts pour l'embellissement durable des municipalités québécoises;

Considérant que madame Annie Houle désire participer à la formation tenue à La Prairie le 20 janvier prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que le conseil autorise madame Annie Houle, conseillère à participer à cette formation et qu'il en défrayera les coûts.

**R-13-2010**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que la séance est levée.

Michel Robert  
Maire suppléant

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-5-2010, R-7-2010, R-10-2010 et R-12-2010.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13<sup>ième</sup> jour de janvier 2010.

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale